

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LA
MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE
ET DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION DE L'ÉTAT

Tour Mirabeau
39-43 Quai André Citroën
75015 Paris

Affaire suivie par : Perica SUCEVIC
Téléphone : 01.40.15.68.88
Mél. : perica.sucevic@modernisation.gouv.fr

Réf. : 2017-Etalab-80

Paris, le jeudi 28 septembre 2017

Pour le Premier ministre et par délégation

Le Directeur interministériel du numérique
et du système d'information et de communication
de l'État

À

Monsieur Bruno Frachon
Directeur général du Service hydrographique et
océanographique de la Marine
13, rue du Chatellier
CS 92803 – 29228 Brest CEDEX 2

Objet : Homologation de la licence CC-BY-SA 4.0 pour des informations publiques du SHOM

V. Ref : 04 Shom/DSD/NP

Monsieur le Directeur général,

Conformément à la procédure d'homologation prévue à l'article D. 323-2-2 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA), vous nous avez adressé un dossier à l'appui d'une demande d'homologation de la licence CC-BY-SA 4.0 portant sur les informations publiques suivantes :

- levés bathymétriques,
- dalles bathymétriques,
- natures de fonds,
- délimitations maritimes,
- câbles et conduites sous-marines,
- toponymes,
- épaves et obstructions.

Après instruction de ce dossier, je vous informe que cette homologation vous est accordée pour une durée maximale de trois ans, à compter de la présente décision, afin de tenir compte notamment d'une éventuelle modification de l'article D. 323-2-1 du CRPA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.



Henri Verdier